



# La nomenclature du médecin généraliste

Mardi 3 décembre 2024

Intervenants:

**Dr Agathe SCEMAMA** 

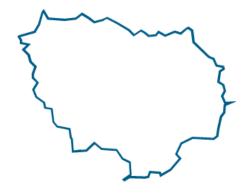
**Dr Richard HANDSCHUH** 

Dr Géneviève RICHARD

# Qui sommes-nous?

# 20 000 médecins libéraux en Ile-de-France dont

## 8 000 médecins généralistes



- Créée par la loi du 21 juillet 2009 dite "hôpital, patients, santé et territoires", l'URPS médecins libéraux est l'interlocuteur officiel de l'Agence régionale de santé sur toutes les questions impliquant la médecine libérale en lle-de-France :
  - l'offre de soins ;
  - la permanence des soins ;
  - les activités soumises à autorisation des établissements privés ;
  - l'installation.
  - Animée par 60 médecins libéraux, élus lors d'élections quinquennales, issus de l'ensemble des syndicats représentants les libéraux, avec une équipe de salariés expérimentés pour vous accompagner dans vos démarches.



# L'URPS VOUS ACCOMPAGNE

——— De l'internat à l'installation





# Pourquoi parler nomenclature?

#### Faire reconnaître la médecine que nous pratiquons

- Valoriser nos compétences
- Valoriser le temps consacré aux patients

#### Parce que ça change tout le temps...

#### Au final, coter correctement:

- Permet d'être mieux rémunéré
- Permet de faire savoir ce que l'on fait



# Sommaire

- 1. NGAP/CCAM, et les règles de cumuls
- 2. Les lettres NGAP « de base »
- 3. SESAM sans Vitale et FS dégradé
- 4. Calendrier de la convention
- 5. Les forfaits
- 6. Focus SNP / PDSA
- 7. Télémédecine
- 8. Rappel du règlement arbitral et avenant 9
- 9. Santé de l'enfant
- 10. Santé sexuelle
- 11. Scores dépression et troubles cognitifs
- 12. Sortie d'hospitalisation
- 13. Mon Bilan prévention
- 14. Cotations à utiliser dès le 22/12/2024 et lettres clés à ne pas oublier

# La nomenclature

NGAP/CCAM les règles de cumuls

# La nomenclature

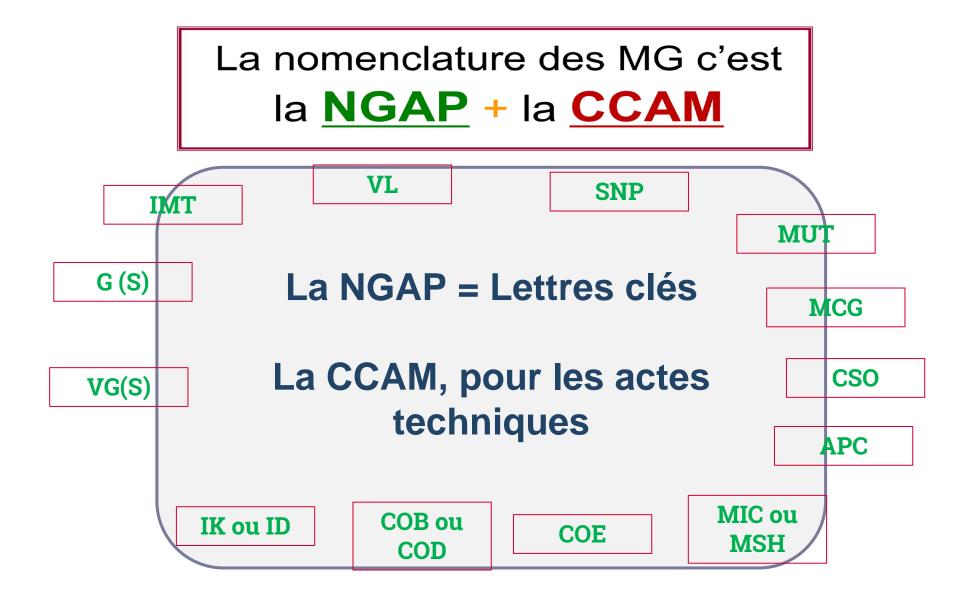
La nomenclature des MG c'est la NGAP + la CCAM

La NGAP = Lettres clés de la nomenclature générale des actes professionnels

La CCAM, pour les actes
techniques
= classification commune des
actes médicaux



# La nomenclature en résumé





# Règles de cumuls des actes NGAP- CCAM

NGAP : Nomenclature générale des actes professionnels

CCAM: Classification Commune des Actes Médicaux

G(S) et VG(S) ne sont pas cumulables avec un acte technique, sauf ECG, frottis ou biopsie cutanée. disparition du "S" au 22/12/24

Autres cumuls possibles en ... janvier 2026...

Si **plusieurs actes sont effectués en CCAM**, le plus cher est coté à 100 %, le second est coté à 50 % et les suivants à 0.

Le modificateur M = 26,88 €

- majoration pour soins d'urgence faits au cabinet
- Et en visite seulement pour une suture



# Règles de cumuls des actes NGAP- CCAM

Les actes cumulables avec le G et le V

Les dérogations à la règle de « non-cumul NGAP + CCAM » sauf

#### Pour les MG

- ECG au cabinet (DEQP003 + G) = 40,76€ puis 44,26 au 22/12/24 et 44,52€ au 01/01/25
- Ou APC + DEPQP003 = 70.76€ puis 72,46 au 22/12/24 et 74,52€ au 01/01/25
- VG + MD + ECG à domicile (DEQP003 + YYYY490) = 60,36 € puis 63,86€ puis 64,12€
- G + Frottis (JKHD001) = 38,96 € puis 42,46 € puis 42,73€
- ou APC +JKHD001 = 68.96€ puis **72,46€** puis **72,73€** Il n' y a pas de décote de 50% avec ECG ou frottis
- G + biopsie cutanée / 2 (QZHA001/2)= 36,78 € puis 40,28€ au 22/12/24 puis 40,50€

lettre	Au 3/12/2 4	Au 22/12 /24	Au 1/1/25	Au 1/07/25
G	26,50	30	30	30
DEQP003	14,26	14,26	14,,52	14,77
JKHD001	12,46	12,46	12,73	13
QZHA001/ 2	10,28	10,28	10,5	10,72





# Les Lettres NGAP « de base » au 03/12/2024

# NGAP « de base » au 03/12/2024

#### Nomenclature Générale des Actes Professionnels

#### Les actes

- G (=C+MMG: majoration pour le médecin généraliste): 26.5€ passe à 30 € le 22/12/24
- TCG: 25€
- APC: 56.50 € passe à 60€ le 22/12/24
- VG: 26,50€ passe à 30€
- VL:60€
- CCP: 47,50€

#### Les majorations

- MEG: 5€ (0-6 ans)
- MD :10 € (en visite)
- MCG: 5€
- F: 19.6€ (dimanches et jours fériés si urgence)
- MIS /PIV : 30€





# SESAM sans Vitale et FS dégradée

# SESAM sans Vitale et Feuille de soins dégradée

#### **SESAM** sans vitale

- Utilisé dans le cadre de la télémédecine : TCG, RQD, TE2
- Proposé par le logiciel
- Signature par la carte CPS
- Ne requiert pas l'envoi de FSP ou de bordereau

## Feuille de soin dégradée : on ne dispose pas de la CV du patient

Délai de traitement comme FSE

#### MAIS:

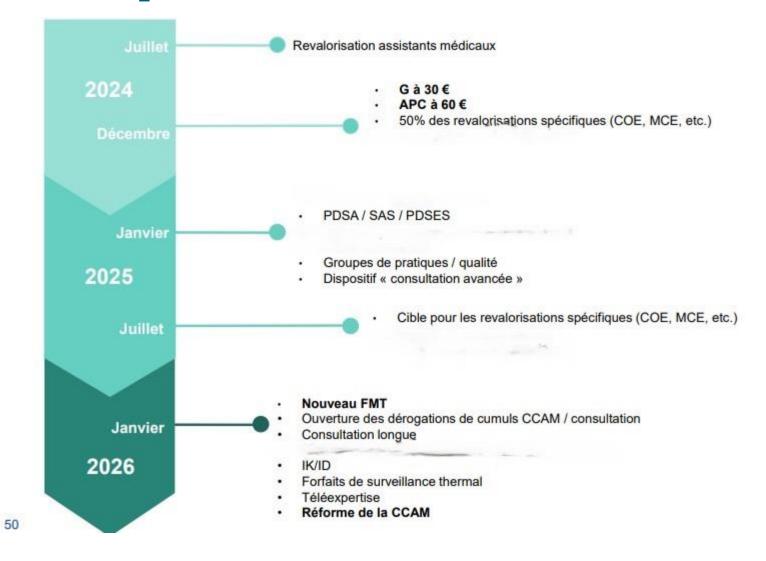
- Obligation de fournir à la caisse dans les 8 jours les justificatifs = feuille de soins papier signée patient et médecin + bordereau d'envoi
- Envoi automatique et dématérialisé et sécurisé des feuilles justificatives par Système SCOR (éditeur logiciel)





# Calendrier de la nouvelle convention

# Calendrier : les étapes





# Au 22 décembre 2024

- G à 30€ et VG+MD à 40€. (disparition du «S»)
- G + MEG ou COD = 35€
- COB = 30 €
- G + MSH ou MIC = 53€
- APC à 60€
- COE = 54 € puis 60€ le 1/7/25 (examens obligatoires du nourrisson 8j, 9m et 24m)



# Assistant médical, depuis juillet 2024

#### Revalorisation de 5% des montants actuels (applicable dès juillet 2024)

Possibilité d'aides à l'embauche d'un 2ème assistant pour les médecins installés en ZIP si atteinte des objectifs en fin de 3e année pour le 1er assistant

Suivi régulier en CPN pour cas particuliers ou circonstances exceptionnelles (médecins reconnus en RQTH ou souffrant d'une ALD dont le handicap ou la pathologie impacte leur activité...)

#### Mutualisation des AM, possibilité d'un contrat collectif (à étudier en CPN pour 2025)

Objectifs spécifiques pour des médecins ayant une activité mixte (salariée en établissement de santé; salariée en établissement médico-social; salariée en petite moyenne enfance (PMI); médecine du travail; médecine scolaire; fonctions exécutives dans une MSP ou une CPTS; expertise médicale; ONG médicale; mandat ordinal ou syndical ou au sein d'une URPS; activité d'enseignement supérieur; activité salariée ou fonctions exécutives dans une association de permanence des soins ou SAS; au sein de la conférence médicale d'établissement ou du comité de lutte contre les infections nosocomiales)



# Aides à l'embauche d'une assistant médical (depuis juillet 2024)

5%



Pour les nouveaux comme pour les anciens contrats

	Montants maximaux de l'aide		Versements de l'aide	
	Option 0,5 ETP	Option 1 ETP		
1 <sup>ere</sup> année	19 000 €	38 000 €	Versement intégral quelle	
2 <sup>e</sup> année	14 000 €	28 000 €	que soit l'atteinte des objectifs	
Montant majoré pour les 3e année et années suivantes : pour les médecins ayant les patientèles les plus importantes :  Médecins ayant une patientèle les situant	11 000 €	26 000 €	Modulation à partir de la 3 <sup>e</sup> année selon l'atteinte des objectifs	
Montant fixe quelle que soit l'année :  → Pour les médecins ayant une patientèle ≥ P95.		38 000 €	Modulation à partir de la 3 <sup>e</sup> année selon l'atteinte des objectifs	



# GL au 1/1/2026

Réservé médecin traitant

#### GL à 60€, patient > 80 ANS

#### 3 catégories :

- GL1 sortie hospitalisation jusqu'à 45 jours , non cumulable avec MSH ou MIC qui sont maintenu pour toutes les autres situations
- GL 2 consultation de déprescription, pour les patients hyperpolymédiqués (+ de 10 lignes de médicaments)
- GL 3 consultation d'orientation vers un parcours médicosocial (APA et Trajectoire, ....), pas cumulable avec
   MPH

On peut coter 1GL par an par catégorie pour un même patient



# Au 1 er janvier 2025, en ZIP

Dispositif des consultations avancées en ZIP :

Forfait de 200€ par demi-journée

dans la limite de 6 demi-journées par mois



# Nouveaux cumuls avec la G à partir de janvier 2026

- L'évacuation de collection articulaire (NZJB001 ou MZJB001)
- La ponction d'une articulation du membre inférieur ou supérieur (NZHB002 ou MZHB002)
- L'infiltration thérapeutique dans une articulation (NZLB001 ou MZLB001)
- La pose, le changement ou l'ablation d'un dispositif intra-utérin (JKLD001, JKKD001 ou JKGD001)
- La spirométrie standard (GLQP012) dans le cadre du dépistage de la BPCO pour des patients à risque. Le patient doit avoir plus de 40 ans, consommer plus de 20 paquets de cigarettes par an et avoir été détecté à risque dans le questionnaire dépistage BPCO de la HAS. Le médecin doit avoir suivi une formation spécifique à la spirométrie.
   Un seul cumul avec une consultation est facturable par an par patient



# Les forfaits

# Des forfaits nouvelle formule

- Forfait Patientèle Médecin Traitant => FMT
- Forfait Structure =>DONUM
- ROSP => Forfait Prévention (5€ / item / patient)

Pour janvier 2026, calculé sur les patientèles 2025



# FORFAIT Médecin traitant au 1/1/2026 sur base 2025

Patient	Montants actuels	Montants revalorisés	Si patient C2S
(ALD) 80 ans ou plus	70€	100€	110€
(ALD) 0-79 ans	46€	55€	65€
80 ans et plus	46€	55€	65€
75-79 ans	5€	15€	25€
7 à 74 ans	5€	5€	15€
Moins de 7 ans	6€	15€	25€
Patients non vus dans les 2 ans par le médecin ou son collaborateur	-	5€	5€



# FORFAIT DONUM au 1/1/2026 sur base 2025 (ex forfait structure)

— La dotation numérique (DONUM) et le volet de synthèse médicale (VSM)

Volets	Indicateurs	Cible 2026	Cible 2028	Points	
Indicateurs socles	Disposer d'un logiciel référencé Ségur et d'un LAP certifié HAS et d'une version de cahier des charges Sesam-Vitale à jour des avenants N-1	oui			
	Moyenne des taux de recours aux principaux téléservices sécurisés : Taux de déclaration médecin traitant dématérialisée (DCMT);Taux de protocoles de soins électronique (PSE);Taux de télétransmission FSE; Taux d'arret de travail en ligne (AAT)	60%	80%	280	
Indicateurs optionnels	Moyenne des taux de recours aux autres téléservices sécurisés de l'assurance maladie : Certificat médicaux AT- MP dématérialisés (CM-ATMP); déclaration simplifiée de grossesse en ligne (DSG);prescription électronique de transport (SPE)	30%	60%	60	
	Moyenne des taux de recours à l'espace numérique en santé : alimentation du DMP ; ordonnances numériques	30%	60%	60	
	Usage de l'application carte Vitale et de la messagerie sécurisée de Mon espace santé	Au moins une FSE et un message envoyé à un patient via la messagerie de mon espace santé par an		20	



**DONUM**: 1 point reste à 7€ .... Max total: 420 pts soit 2940€ / an

# FORFAIT Prévention remplace la ROSP au 1/1/26

15 items de prévention - Valeur unitaire 5 €

Tableau de bord patient

- Selon âge sexe et état de santé (ALD déclarées )
- Sera consultable sur Ameli-Pro

En attendant l'interfaçage avec le dossier patient...



# FORFAIT Prévention remplace la ROSP au 1/1/26

# **MAJORATION PREVENTION**

### 5 € par indicateur

Thème	Indicateurs	Population cible
Vaccination	Vaccin contre la grippe : campagne annuelle	≥65 ans OU en ALD* OU sous traitement*
	Vaccin contre le covid : campagne annuelle	≥65 ans OU en ALD* OU sous traitement*
	Vaccin contre le pneumocoque (20-valent) : 1 dose unique	≥18 ans ET en ALD* OU sous traitement*
	Vaccin contre ROR: au moins 2 doses entre la naissance et 24 mois inclus	Enfants de 16 à 35 mois inclus
	Vaccin contre le méningocoque C : au moins 1 dose entre la naissance et 12 mois inclus	Enfants de 5 à 23 mois inclus
	Vaccin contre HPV: au moins 2 doses reçues entre 10 et 14 ans inclus	Enfants de 11 à 15 ans inclus
	Dépistage organisé du cancer colorectal : kit de détection de sang dans les selles tous les 2 ans	Hommes + Femmes de 50 à 74 ans inclus
	Dépistage organisé du cancer du sein : mammographie de dépistage tous les 2 ans	Femmes de 50 à 74 ans inclus
<u>Dépistage</u>	Dépistage organisé du cancer du col de l'utérus : rythme et examen selon l'âge**	Femmes de 25 à 65 ans inclus
	Dépistage du diabète par glycémie à jeun : tous les 3 ans	≥45 ans ET en ALD*
	Dépistage de la MRC par Albuminurie + Créatininurie + Créatininémie : tous les ans	≥18 ans ET en ALD*
	Suivi du diabète par dosage HbA1c : tous les 6 mois	ALD diabète OU sous traitement*
<u>Suivi</u>	Examen obligatoire de l'enfant du 9ème mois : entre 8 et 10 mois inclus	Enfants de 8 à 21 mois inclus
	Examen obligatoire de l'enfant du 24 ou 25ème mois : entre 22 et 26 mois inclus	Enfants de 22 à 37 mois inclus
	Examen bucco-dentaires annuel : tous les ans	Enfant de 3 à 24 ans inclus



# Nouveautés forfaits dès 2025 : forfaits supplémentaires

Forfait MSU: 800 € / an, en ZIP, 500 € / an hors ZIP annuel

Forfait AME: 500 € annuel si > 2% des actes = patients AME

#### Forfait IPA:

- ✓ Au moins 10 patients : 100€
- ✓ Au moins 35 patients : 400€
- ✓ Au moins 100 patients : 1000€ /an

Forfait VSM : 1500 € one shot pour 50% des patient ALD, 3000 € pour 90% Dispositions prorogées jusqu'en juin 2025 :

- ✓ ceux qui ont déjà fait carton plein cette année : zéro ensuite
- ✓ ceux qui ont fait 50% et qui atteignent 90% d'ici juin 2025 toucheront la différence Toujours proratisé sur 800 PMT

Forfait SAS: baisse à 1000 € (interfacé....) annuel à partir du 1/1/26 (à condition d'être interfacé avec la plateforme nationale



# Nouveautés forfaits dès 2025 : majorations territoriales

### Au 1/1/26 pour un exercice principal en ZIP

- majoration du FMT de 10% sur la partie socle FMT (hors rémunération patientèle précaire C2S et hors majorations spécifiques éventuelles prévention, vaccination...)
- ✓ Pour une première installation en libéral : majoration sur la partie socle du FMT pendant 3 ans. Elle s'élève à 50% la première année, 30% la deuxième année et 10% la troisième et dernière année
- + aide forfaitaire unique de 10 000 €

Au 1/1/26 pour la création d'un cabinet secondaire en ZIP : aide forfaitaire unique de 3 000 euros

Au 1/1/26 Pour un exercice principal en ZAC : une aide forfaitaire unique de 5 000 €

Au 1/1/25 : Pour des consultations avancées en ZIP : forfait de 200 € par demi-journée d'intervention, dans la limite de 6 demi-journées par mois (en janvier 2025)



# Focus SNP / PDSA

# Rappel AVENANT 9 (2021) au 3/12/24

# Conditions d'application des majorations du SAS

SAS: service d'accès aux soins

Plateforme SAS nationale <a href="https://sas.sante.fr">https://sas.sante.fr</a>

Pour toucher l'indicateur 8 du forfait structure (1400€)

#### Participation au SAS

Avoir un agenda ouvert au public (ou partagé avec le SAS) permettant la prise de rendez-vous en ligne de patients non connus, avec minimum de 2h par semaine

Être inscrit auprès de la structure de régulation du dispositif SAS ou faire partie d'une CPTS participant à la mission de soins non programmés dans le cadre du SAS



# Au 22/12/24: SNP, SAS ou pas (hors PDSA)

#### Hors PDSA, donc en journée, après régulation (SAS)

#### Hors patientèle médecin traitant (via le SAS)

```
G +SNP en journée 30 + 15 = 45 €
G+ SNP + SHE (5 euros) de 19H à 21H : 30 + 15 +5 = 50€
```

#### Patientèle médecin traitant

```
G +MRT en journée 30 + 15 = 45€
G+ MRT + SHE (5 euros) de 19H à 21H : 30 + 15 +5 = 50€
```

#### Au 1/1/26 :Visite à la demande de la régulation réalisée dans les 24 H

MVR = 10 euros (V + MD + MVR + SNP = 65 euros)

#### Hors PDSA, donc en journée, sans régulation hors patientèle médecin traitant

MOP, pensez-y! (personnes âgées hors patientèle) MCG pensez-y! (vacanciers, ou hors résidence)



# Au 22/12/24: PDSA

#### Aux horaires de PDSA, SANS régulation

MHP = 5 euros : G + MHP 30 +5 = 35 pour les patients reçus aux horaires de PDSA (20H-8H en semaine et samedi à partir de 12H et dimanche) HORS REGULATION

F et N (MN et MM) uniquement en cas d'urgence « Lorsque le médecin intervient pour un patient en situation d'urgence, correspondant à une affection ou la suspicion d'une affection mettant en jeu la vie du patient ou l'intégrité de son organisme et nécessitant la mobilisation rapide des ressources humaines et matérielles »

Disparition des F et N en téléconsultation

## Aux horaires de PDSA, AVEC régulation

CRD, CRS, CRN, CRM, VRD, VRN ...

#### Au 1er janvier 2026: PDSA

Visites à domicile aux horaires de PDSA hors régulation majorée de 6,50 € soit 46,50 € (VG+DE+6.50)



# LES SNP au 22/12/24

		Patientèle MTraitant		Hors patientèle MTtaiant	
<b>V</b> (1)	8H-20	OH. G=30 €	G+	·20H G= 30€ MCG ( 5€ )= 40 € MOP ( 5€ )= 40 €	
Non regulé	G+ M G+ M	AIRES PDSA 20H-8H HP (5€) = 35€ EG + MHP = 40€ MD +MHP = 40+ 5= 45€	G+ G+ G+ G+	RAIRES PDSA 20H-8H MHP ( 5 € ) = 35 € MHP +MOP = 40 € MHP + MCG = 40 € MEG+ MHP +/- MCG = 40 +MD+ MHP = 45 €	ou45
Regulé	8H-19 G + N 19H-2	MRT (15 €)= 45 €	G+	- <b>19H</b> SNP ( 15 €) = 45 € H-21H	
	G+ M	RT + SHE (5€) = 50 €	G+	SNP+SHE = 50 €	



## Télémédecine

## TELEMEDECINE

## TELECONSULTATION TCG reste à 25 euros

FACTURATION
SESAM SANS VITALE

TELEEXPERTISE

RQD = 10 euros

et TE2= 20 euros

( TE2 à 23 euros au 1/1/26)

Seuil maximal de 20% des actes de télémédecine qd hors patientèle MT,

Sinon plus de seuil (pour patientèle MT)

## TÉLÉCONSULTATION

Facturation Sesam sans Vitale

CUMULABLE AVEC: SNP,MRT, MOP,MEG, MUT

#### LA NOMENCLATURE DU MÉDECIN GÉNÉRALISTE

#### **AVENANT 9 (2021)**

#### TÉLÉ-EXPERTISE

Avis de consultant via une messagerie sécurisée de santé (obligatoire). En dehors de la présence du patient Le médecin requis doit répondre dans les 7 jours

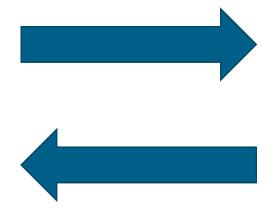
Facturation Sesam sans Vitale

Facturation 1 : requis / facturation 2: requérant

!! Pas de facturation le même jour (ou alors pas le même lot) : risque de rejet



Requérant: IDE, MG,...
RQD 10€



Requis: Médecin **TE2 20€**(23€ dès le 1/1/26)

4/an/patient , quel que soit son âge, ALD ou Non





## Rappel du règlement arbitral (15/5/23) et AVENANT 9 (2021)

#### Rappel du règlement arbitral (15/5/23)

RA : Applicable à partir du 1/11/2023

Tarifs de base NGAP revalorisés de 1,50€\*

GS, VG 26,50€ / G +MEG 31,50€ passe à **30 et 35€** au 22/12/24

COD, COB, + 1,50 euros (en 100 % RO), passe à 35 et 30€ au 22/12/24

CCP, COE, CSO, CSE 47,50€ / COE passe à 54€ le 22/12/24

APC 56,50€ passe à 60€ le 22/12/24

\*=+ 1,80euros dans les DROM



#### Rappel du règlement arbitral (15/5/23)

—— Applicable depuis le 15 mai 2023 = **IMT 60 €** 

#### Consultation initiale d'inscription nouveau médecin traitant, pour :

- Patient en ALD exonérante
- Pas de critères d'âge

En consultation ou à domicile ( + MD)

- Faire déclaration Médecin traitant sur Ameli le jour même
- Cotable une seule fois par patient
- Non cumulable avec le MEG



#### Rappel du règlement arbitral (15/5/23)

VSP 60 € Visite Soins Palliatifs

#### Au 1er novembre 2023

- = 60 euros + MD (10) = 70 euros
- Pas de limite annuelle de nombre de VSP
- A domicile uniquement
- Pas de critère d'âge
- Traçabilité acte de coordination et conclusion de la visite dans le dossier médical
- Possible aussi pour patient sans ALD
- Pas de délai minimum entre 2 visites

Réservé médecin traitant

#### Définition d'un patient en soins palliatifs - Article L.1110.10 du code de la santé publique

Les soins palliatifs sont des soins actifs et continus pratiqués par une équipe interdisciplinaire en institution ou à domicile. Ils visent à soulager la douleur, à apaiser la souffrance psychique, à sauvegarder la dignité de la personne malade et à soutenir son entourage.



#### **Nouveautés AVENANT 9 (2021)**

**VL= Visite Longue** 

**VL (60 euros) + MD** = 70 €

Patient de + de 80 ans ET en ALD

ou

Patient atteint d'une affection neurodégénérative (pas de notion d'âge)

4 VL par an (1/trimestre civil)

#### A distinguer de :

- Patient en soins palliatifs : VSP 60 euros à partir du 1/11/23
- Nouveau patient ne pouvant se déplacer = IMT à 60 euros

Réservé médecin traitant

Idem avec nouvelle convention



#### **Nouveautés AVENANT 9 (2021)**

**LA MD = Majoration de Déplacement ( 10 euros)** 

Cotable 3 fois dans chaque établissement le même jour, exemple :

# EHPAD 1 1: VL+MD 2: VG+ MD 3: VL+MD 4: VL 5: VG

# EHPAD 2 1: VL+MD 2: VG+ MD 3: VL+MD 4: VL





#### **Nouveautés AVENANT 9 (2021)**

—— MPH (60 €)

Première rédaction complète d'un certificat MDPH par le médecin traitant (même si patient a déjà un dossier MDPH).

Le passage entre l'ancien et le nouveau médecin traitant du patient avec handicap sévère nécessitant présence d'un aidant (hors ou en présence du patient).

L'ancien et le nouveau médecin traitant facturent chacun la MPH.

Réservé médecin traitant



#### LA NOMENCLATURE DU MÉDECIN GÉNÉRALISTE

#### Rappel du règlement arbitral (15/5/23)

—— MOP remplace MPA à partir du 1/01/2024

Majoration MOP de 5 euros

Remplace MPA

pour G, VG, TCG

Pour secteur 1

Cotable en garde

#### Patients > 80 ans hors patientèle MT

!! MPA était déclenchée en systématique par l'A.M. sans cotation particulière

Désormais II faudra coter MOP



#### Rappel AVENANT 9 (2021)

Tests antigéniques COVID - C 1.5 = 34,5 euros

#### Depuis le 1/3/23 :

- Enregistrement SIDEP supprimé
- Prise en charge en droit commun sauf :
- Patients en ALD
- Et de + 65 ans , les de 18 ans (exo3)
- Professionnels de santé et employés (exo3)
- Patients immunodéprimés
- Pour les personnes faisant l'objet d'un dépistage collectif organisé





#### Nomenclature en pédiatrie

COE = 47,50 euros à partir du 1/11/23 passe à 54 € au 22/12/24 puis 60€ au 01/07/25 8ème jour 9 mois (de 8 mois à 9 mois + 30 jours) 24 mois (de 23 mois à 24 mois + 30 jours)

COD: de 2 semaines à 6 ans (31,5 euros) passe à 35€ au 22/12/24 !! Au 25/11/24 Arrêt du COD à 1 mois pour le remplacer à 6 ans

COB: 8 à 16 ans (3 au total). (26,5 euros) passe à 30€ au 22/12/24

1/3 payant pris en charge à 100% RO sans code d'exonération particulier



## Consultations enfants (au 22 décembre)

Consultations (hors examens obligatoires)	MG	Pédiatre	
G+ MEG 0 – 2 ans	31,50€ => 35€	38,50€ => 40€	Réduction écart
G+ MEG 2 – 6 ans	31,50€ => 35€	33,50€ => 35€	Pas d'écart
G 6 ans et plus	26,50€ => 30€	31,50€ => 31,50€	Réduction écart
Examens obligatoires	MG	Pédiatre	
Avec certificat ( COE )	47,50 => 54€ puis 60€	47,50 => 54€ puis 60€	Pas d'écart
Sans certificat 0 – 2 ans	COD 30 => 35€	COH 33,50 =>50€	Ecart de 15€
Sans certificat 2 – 6 ans	COD 30 => 35€	COH 33,50 => 35€	Pas d'écart
Sans certificat 6 ans et plus	COB 26,50 => 30€	COG 29,50 => 31,50€	Réduction écart



— CSO= consultation de suivi de l'obésité de l'enfant

Pour une consultation de suivi et coordination de la prise en charge des enfants de 3 à 12 ans en risque avéré d'obésité, ou en situation d'obésité

Suivi de la courbe d'IMC

Cette consultation peut être facturée au maximum 2 fois par an CSO = 47,50 €

Pas de prise en charge à 100%

Réservé médecin traitant



#### Dépistage des troubles sensoriels

Épreuves de dépistage de **surdité** avant l'âge de 3 ans **CDRP002 48,51€, puis 49,46€ au 1/1/25 puis 50,40 au 1/7/25** Cotable plusieurs fois avec outils validés









#### Dépistage des troubles sensoriels

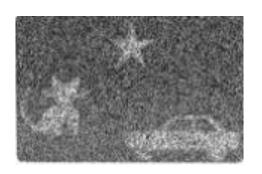
Examen de la vision binoculaire (Test de Lang) **BLQP010 25,32€, puis 25,67€ au 1/1/25 puis 26,02 au 1/7/25**Cotable plusieurs fois

Les deux cotations peuvent être cumulées dans la même consultation en cotant à la consultation des 2 ans ½ :

CDRP 002 + BLQP010/2 61,17 € puis 62,30 au 1/1/25 puis 63,41 au 1/7/25 cotable plusieurs fois

Pour pouvoir utiliser ces cotations, le médecin doit utiliser des outils validés (le plus usité est la mallette sensory baby test).







#### ——Quelques Nouveautés de l'avenant 9 : troubles du neuro développement

CTE = 60€ (CCE, code CCS très complexe)
Dépistage/ repérage des troubles du neurodéveloppement de l'enfant
Cotable 1 fois par enfant entre 0 et 6 ans
(7 ans -1 jour)

GS + MIS = 56,5 euros (MTX)
Lorsque l'on adresse un patient via la plateforme PCO (plateforme de coordination et d'orientation)

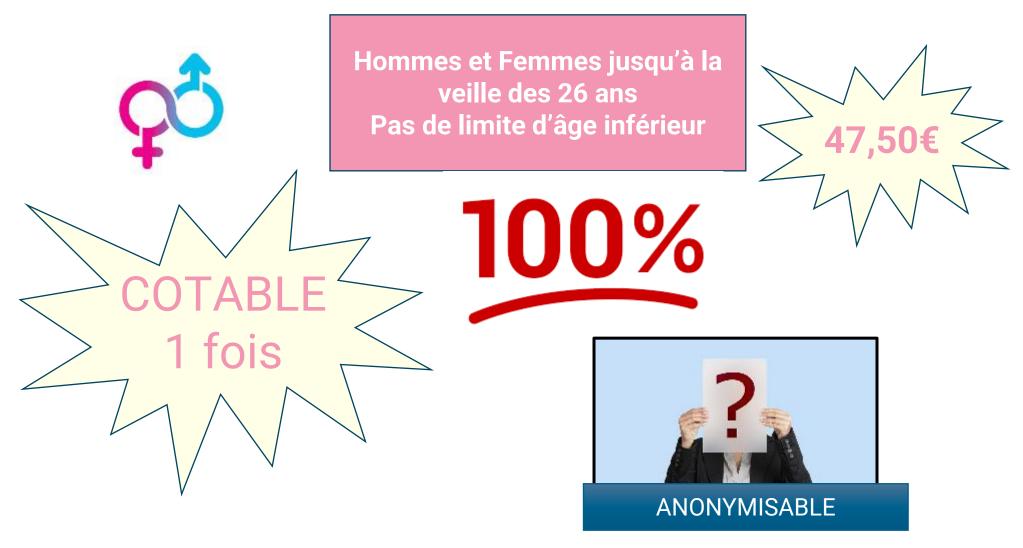
CSE = 46 euros (CCX) Consultation de suivi de l'enfant autiste, annuelle, jusqu'à 18 ans-1 jour



S'applique depuis le 1er avril 2022



**CCP = Consultation Contraception Prévention** 





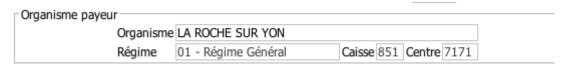
#### ----- Règles d'anonymisation

Le médecin doit informer le patient du droit à l'anonymat

Créer 1 code unique pour les filles et un code unique pour les garçons par médecin 2 55 55 55 CCC 042 - XX pour une fille 1 55 55 55 CCC 042 - XX pour un garçon (CCC étant le numéro de la caisse de rattachement du médecin et XX la clé de contrôle) et indiquer la date de naissance réelle de l'assurée

Permet l'envoi en Sesam sans vitale

- CCC retrouvé dans



– Lien pour trouver la clé NIR:

http://marlot.org/util/calcul-de-la-cle-nir.php



#### Contraception

Une consultation par an jusqu'à 26 ans = 26,5 € en tiers payant intégral (GS en exo 3) et actes CCAM (et examens biologiques liés à la contraception: Glip 1/ an) passe à 30€ au 22/12/24

#### **Contraceptifs gratuits:**

Pilules remboursées 5 COP 2ème génération, microprogestatifs per os, implants, progestatifs injectables, stérilets cuivre ou LVN, diaphragmes, Contraception d'urgence

Depuis 01/2023 les préservatifs marques « EDEN » et « Sortez Couvert et depuis 29/04/24 : PM« Terpan », « Be Loved » et PF« Ormelle » « So sexy & smile »

Ecrire gratuité contraception moins de 26 ans sur ordo

100%





#### ---- Grossesse

#### En maternité 100 %:

- Tous les examens pré et post nataux obligatoires (après déclaration de grossesse)
- Entretien prénatal du 4ème mois
- du 6ème mois jusqu'au 12ème jour de post partum pour tous soins remboursables
- Consultation du post partum (6-8 semaines après l'accouchement)

Nouveau (1/7/22) EPNP : entretien post natal précoce : RSS 70% (pas en 100% mater,) visio possible, entre la 4ème et 8ème semaine après l'accouchement

(https://static.cnsf.asso.fr/wp-content/uploads/2024/02/Guide-Pratique-EPNP\_V3.pdf)



#### Grossesse

#### Entretien prénatal du 4eme mois de grossesse

L'entretien du 4e mois a été introduit par le plan périnatalité de 2005-2007, dont l'objectif était d'accroître « humanité, proximité, sécurité et qualité » dans l'accompagnement des femmes enceintes.

#### En pratique

- C'est une consultation facultative (contrairement aux 7 autres consultations de grossesse), mais conseillé.
- se présente davantage comme une occasion de discuter ouvertement de la grossesse avec un professionnel de la santé. Le but est d'informer la future maman, ou les futurs parents, sur plusieurs points et de les accompagner dans leurs choix et leurs décisions. Parmi les sujets abordés :
  - le déroulé du suivi de la grossesse
  - les droits des parents : congés pour la mère et le père, droits du travail et droits sociaux
  - le projet de naissance
- · C'est donc une période d'écoute et d'information

#### Cotation

Cx2.5 = 57.5 €

est pris en charge par les caisses d'assurance maladie à 100%.







# Scores dépression et troubles cognitifs

## **Troubles cognitifs**

#### —— Scores dépression et troubles cognitifs

#### **Tests psychométriques**

#### ALQP003 = 69.12 €

- ➤ Test de dépression
- ➤ Évaluation par échelle psychiatrique MADRS, Hamilton, Beck, MMPI, STAI
- ≥1 fois/an

#### ALQP006 = 69.12 €

- Dépistage du déficit cognitif
- ➤ Le plus simple Les 15 mots de Rey.
- > 1 fois/an





Sortie d'hospitalisation

## Sortie d'hospitalisation

Suivi post-hospitalisation : MSH = 23 €

Réservé médecin traitant

#### Dans les suites d'un séjour hospitalier

- Avec chirurgie (patient ou non en ALD)
- Ou diagnostic pathologie chronique grave
- Ou décompensation pathologie chronique grave existante

Cotable 1 seule fois dans le mois de la sortie

MSH applicable à domicile VG + MD +/- IK = 59,50€ passe à 63€

Au cours de cet acte (à domicile ou non), « le médecin traitant met en œuvre toutes actions permettant d'éviter une ré-hospitalisation »



## Sortie d'hospitalisation

Scores dépression et troubles cognitifs

Suivi post-décompensation pour IC : MIC = 23 €

- Patients IC polypathologiques et polymédicamentés
- Ayant été hospitalisés pour une décompensation
- Acte en présence des aidants habituels
- Cotable 1 seule fois dans les 2 mois de la sortie

Réservé médecin traitant

- Au cours de cet acte (à domicile ou non), le médecin traitant :
- évalue le niveau d'information du patient et sa compréhension de la pathologie, des signes d'alarme et de son traitement
- réévalue et apprécie l'efficacité



Mon bilan prévention

## Mon Bilan prévention

#### Nouveauté 2024

Cotation **RDV 30€**, 100% RO Cumul possible ECG ou frottis ou Cumul possible avec G

#### Par qui:

- Médecins (Généralistes)
- Sages-Femmes
- Infirmiers
- Pharmaciens

#### Pour qui:

- 18-25 ans
- 45-60 ans
- 60-65 ans
- 70-75 ans

#### Outils:

- ✓ Livret d'accompagnement
- ✓ Auto-questionnaires
- ✓ Replay du webinaire du 12/10/24 (Ameli)

#### **En pratique**

30-45 minutes

Étape 1 : repérage des risques individuels

Étape 2 : priorisation conjointe d'1 ou 2 sujets de prévention

Etape 3 : rédaction du PPP (plan de prévention personnalisé



## Cotations et Lettres clés à ne pas oublier (dès le 22/12/24)

#### Au 22 décembre 2024

- G à 30€ et VG+MD à 40€ ( disparition du « S » )
- G + MEG ou COD = 35€
- COB = 30 €
- G + MSH ou MIC = 53€
- APC à 60€
- COE = 54 € puis 60€ le 1/7/25 (examens obligatoires du nourrisson 8j, 9m et 24m)



MU Majoration d'urgence pour les visites (22, 60 €)

VG+ MU= 49,10 euros passe à 52.6€

abandon du cabinet suite appel patient

Majoration détresse au cabinet YYYY010+ M = 74.88 euros

Traitement de premier recours nécessitant des actes techniques (
perfusion, 02, réanimation),
et une présence prolongée



MUT = 5 € : une majoration pour l'obtention de RDV en urgence

Réservé médecin traitant Et secteur 1 MUT avec G, VG, VL, COE, CCP G+ MUT = 31,50 € passe à 35€

- Cette majoration, cumulable avec le G, complète la rémunération du MT lorsqu'il obtient pour son patient (par ex par téléphone) un avis spécialisé (acte clinique) qui est effectué dans un délai de moins de 48 heures, en médecine de ville, passe à 4j au 01/01/26
- Ne concerne pas prise de rdv en radiologie, echo doppler

MCU: recevoir un patient à la demande du MT dans les 48h: 15€



MRT= majoration régulée MT 15 €

Majoration pour consultation effectuée par le MT du patient à la suite d'un appel du centre 15 ou du SAS, en régulation

G+ MRT= 41,50€ passe à <mark>45 €</mark> VG+ MD+ MRT = 51,50€ passe à <mark>55€</mark>

> Réservé médecin traitant



' MCG, Majoration de coordination pour les patients éloignés de leur domicile

Cette majoration est applicable en cas de consultation par un assuré éloigné de sa résidence habituelle donc de son médecin traitant désigné, sous réserve de procéder à un retour d'information au médecin traitant

Non cotable en garde

MCG= 5€
G + MCG = 31,50 euros passe à <mark>35€</mark>
G+ MEG+ MCG= 36,50 euros passe à <mark>40€</mark>

Observation dans carnet de santé ou courrier de synthèse au médecin traitant (même si dans même département)



**APC (Avis Ponctuel de Consultant)** 

- A la demande explicite du MT (lettre, téléphone...)
- Le consultant doit faire un retour d'information au Médecin Traitant
- Le consultant doit-être spécialiste de Médecine Générale
- Le médecin consultant ne doit pas revoir le patient avant 4 mois, sauf si acte technique supplémentaire

APC = 56,50€ passe **à 60€** 

APC non cumulable avec CCAM, sauf ECG, FCU et biopsie cutanée

#### Quelques exemples d'APC possibles :

Gynéco, infiltrations, spirométrie... (Y compris Cabinet de groupe, sauf collaborateur)



**COTATIONS** 

CSO

MPH

VL

VSP

**MAJORATIONS** 

MUT

Réservé médecin traitant

MRT

MSH/MIC



#### LA NOMENCLATURE DU MÉDECIN GÉNÉRALISTE

#### Liens utiles

https://omniprat.org/fiches-pratiques/consultations-visites/visite-longue-vl/

https://www.ameli.fr/paris/medecin/exercice-liberal/facturation-remuneration/consultations-actes/nomenclatures-codage



# Prochaine rencontre sur l'INSTALLATION

## Congrès de médecine générale

#### 27 au 29 mars 2025

Présentation des opportunités d'installation en IDF, accompagnement à l'installation, aides financières

Partenariat avec le SRP IMG

Toute notre équipe sera présente pour répondre à vos questions !

Au Palais des Congrès Paris 17<sup>e</sup>

- 50% sur vos frais d'inscription!





#### **Nous contacter**



## POUR NOUS JOINDRE UN NUMÉRO UNIQUE :

01 45 45 45 45

OU PAR MAIL: votreprojet@urps-med-idf.org

URPS médecins libéraux Ile-de-France, 12 rue Cabanis, 75014 Paris



